## "FD"

Société Anonyme
Au capital de 751 900 Euros
Siège social: 42230 ROCHE LA MOLIERE
Zone Galinay - Rue Grüner Lieu-dit Aux Buissons
444 690 465 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, Le cinq mai, à dix-huit heures, Au siège social, à ROCHE LA MOLIERE,

Les administrateurs de la Société "FD" se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Franck DEVILLE.

## Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Franck DEVILLE, Président directeur général,
- Madame Anne DEVILLE, Administrateur,
- La société "HOLDING AFD", Administrateur, représentée par Monsieur Franck DEVILLE.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Franck DEVILLE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Anne DEVILLE assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

## Ordre du jour:

- Autorisation de report de tenue de l'assemblée générale annuelle.

## Autorisation de report de tenue de l'assemblée générale annuelle

Le Président rappelle aux membres du Conseil que, la convocation des actionnaires à l'assemblée générale nécessite le respect d'un certain formalisme car toutes les actions de la société ne sont pas nominatives, ainsi la Société doit faire paraître un avis de convocation valant avis de réunion au BODACC trente cinq jours au moins avant la tenue de toute assemblée générale.

Or, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ayant été transmis tardivement au Commissaire aux Comptes, celui-ci ne disposera pas du temps nécessaire pour émettre ses différents rapports sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2024 et les conventions réglementées avant la convocation des actionnaires.

C'est pourquoi, le Président propose aux membres du Conseil de solliciter, auprès du Président du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE, un report de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après un bref échange, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter auprès du Président du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE un report de tenue de l'assemblée générale annuelle de quatre mois et lui confère à cet effet, tous pouvoirs en vue de déposer ou faire déposer par un mandataire de son choix, toute requête, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président, Franck DEVILLE

Un administrateur, Anne DEVILLE